



A tous les clubs,

A compter du **1er Novembre 2025** et jusqu'au **29 Mars 2026** inclus, la cellule de veille de la **Ligue de Football de Normandie** sera accessible à tous les clubs, du **Vendredi 16 heures** au **Dimanche 11 heures**.

La cellule de veille de la L.F.N., ne doit être sollicitée que pour les **rencontres gérées par la L.F.N.**, et qui sont frappées d'un **arrêté municipal tardif pris le vendredi après 16 heures** et ceux **jusqu'à 4 heures avant le début de la première rencontre concernée**.

Dans cette situation, le club recevant dont le (ou les) terrain(s) est (sont) frappé(s) d'un arrêté municipal, doit transmettre par courriel émis **au départ de l'adresse mail officielle du club (@lfnfoot.com)** à destination exclusive de l'adresse mail suivante : arretes.ligue@lfnfoot.com

Les documents suivants sont à fournir :

- Un scan de l'arrêté municipal édicté par la municipalité.
- Le formulaire LFN de transmission d'interdiction, dûment complété ci-joint :
 - <https://normandie.fff.fr/documents/?cid=139> ou dans l'onglet « *Ligue de Football de Normandie* » « *Documents* » « *Cellule de Veille* »

A réception, la cellule de veille :

- Procédera à la vérification de la conformité des documents joints,
- Informera les officiels (arbitres, délégués) désignés pour officier sur le (ou les) match(s),
- Informera le club adverse,
- Confirmera la prise en compte de l'arrêté au club recevant,
- Informera le service de gestion des compétitions et les responsables des désignations des officiels de la L.F.N.

C'est seulement à réception de l'un de ces messages que les équipes et les officiels concernés n'auront pas à se déplacer, la rencontre étant reportée officiellement à une date ultérieure.

Dans tous les autres cas, notamment documents incomplets ou manquants, interdiction traitée moins de 4 heures avant le début de la rencontre, le match doit être considéré comme maintenu, les équipes et officiels doivent se déplacer, l'annulation du match relevant de l'autorité de l'arbitre ou de l'affichage de l'arrêté municipal à la porte d'entrée au stade.

Bonne saison à tous.